0-5212

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) ~~Communauté française~~ O (1) ~~Libre confessionnel~~
X (1) Provincial et communal O (1) ~~Libre non confessionnel~~
Identité du responsable pour le réseau(2) : Roberto GALLUCCIO Date et signature (2): 06/09/2014
Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation(2) :

MECANICIEN DE CYCLES

CODE DE L'U.F (3) : 25 12 05 021 C1	DOMAINE DE FORMATION(4) : **205**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1**

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexes n° **2**

5. Classement de l'unité de formation :
O (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) ~~qualification~~
du degré : O (1) ~~inférieur~~ X (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil Général :

Signature du Président du Conseil Général :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3**

8. Programme du (des) cours : Repris en annexes n° **4**

9. Capacités terminales : Reprises en annexes n° **5**

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6**

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'UF(3) : 25 12 05 021 C1	Domaine de formation(4) : **205**

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours (2)	**Classement du cours** (2) (6)	**Code U** (2) (5)	**Nombre de périodes** (2)
Travaux pratiques : mécanique des cycles	PP	C	128
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	32
		Total des périodes	**160**

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 2.12.14 Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Mécanicien de cycles

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;
- d'assurer la première mise en service d'un cycle ;
- d'exécuter les opérations d'entretien du cycle en s'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur ;
- de procéder aux réparations et à l'installation d'accessoires sur un cycle ;
- de s'adapter à l'évolution technologique des cycles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En mathématiques,

dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,

- d'effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- de calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1er degré ;
- de calculer l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- de résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

En français,

- de résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées ;
- de présenter et de commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

Mécanicien de cycles

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de travaux pratiques, il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

Mécanicien de cycles

4. PROGRAMME

En disposant du matériel nécessaire, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage ou la consultation d'informations techniques, l'étudiant sera capable:

- d'assurer la première mise en service:
  - de s'appuyer sur les directives du constructeur;
  - d'identifier le type de cycle;
  - de vérifier la conformité du contenu du conditionnement : accessoires, etc.;
  - d'assurer le montage du cycle;
  - de veiller à ce que les conditions techniques de mise sous garantie soient réunies;
  - de vérifier l'état de fonctionnement des organes et procéder aux opérations et réglages nécessaires (potence, dérailleurs, ...);
  - de tester et de faire la démonstration du fonctionnement du cycle;
- d'assurer des opérations d'entretien du cycle en s'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur:
  - de nettoyer le cycle avant l'entretien;
  - de contrôler et de rectifier au besoin les feux d'éclairage et de signalisation;
  - de contrôler et de rectifier au besoin le système de freinage mécanique et/ou hydraulique;
  - de contrôler et de vérifier au besoin la suspension;
  - de vérifier et de rétablir si nécessaire la pression adéquate des pneumatiques;
  - de vérifier et de régler au besoin les systèmes de changement de vitesses;
  - de vérifier et de régler le système d'aide à la propulsion électrique;
  - de régler le cycle au moyen des appareils d'essai habituels;
  - de graisser et de lubrifier les éléments concernés;
  - d'observer de manière autonome l'état:
    - les éléments constitutifs du cadre,
    - les éléments de mécanique (câbles de commande, roues, fixations, systèmes de freinage et de changement de vitesses, potence, jeu de roulements,...),
    - les éléments d'électricité (dynamo, connexions, câblages,...),
  - de consigner par écrit les observations sur une fiche de rapport;
- d'assurer des opérations d'entretien du cycle en s'appuyant sur les directives prescrites par le constructeur:
  - de nettoyer le cycle avant l'entretien;

- de contrôler et de rectifier au besoin les feux d'éclairage et de signalisation;
- de contrôler et de rectifier au besoin le système de freinage (mécanique, hydraulique, ...);
- de contrôler et de vérifier au besoin la suspension;
- de vérifier et de rétablir si nécessaire la pression adéquate des pneumatiques;
- de vérifier et de régler au besoin les systèmes de changement de vitesses;
- de vérifier et de régler le système d'aide à la propulsion;

♦ de procéder aux réparations et à l'installation d'accessoires :
- de nettoyer le cycle avant les réparations;
- de repérer les disfonctionnements du matériel suivant: moyeux, chaine, roues, rayons, jantes, boyaux, pneumatiques, freins, - changement de vitesse, ...

♦ d'appliquer les techniques adéquates de dépose et de repose, et d'effectuer la réparation et/ou le remplacement avec l'outillage et le matériel appropriés;

♦ de réparer les éléments électriques d'un cycle au départ de son schéma électrique:
- de repérer les disfonctionnements (coupures, court-circuit, défaut d'isolation, dynamo, batterie, chargeur, ampoules, systèmes d'aide à la propulsion,...);
- d'appliquer les techniques adéquates de réparation et/ou le remplacement avec l'outillage et le matériel approprié;
- d'installer les systèmes opérationnels d'assistance électrique;

♦ de réaliser des travaux d'ajustage et de montage (pose d'accessoires) avec les matériaux du domaine professionnel:
- d'appliquer les techniques de base du travail des matériaux (acier, aluminium, carbone,...) et des polymères ainsi que les techniques d'assemblage utilisées dans la profession (ajustage, forage, taraudage, filetage, découpage, collage, rivetage, sertissage,...) ;
- de réaliser des retouches de peinture si nécessaire.

Mécanicien de cycles

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en disposant du matériel nécessaire, d'une machine de travail, dans le respect des règles du bien-être au travail et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en recourant au matériel informatique pour l'encodage et la consultation des informations techniques :*

- de lire, de décoder et d'interpréter des informations contenues sur la fiche de maintenance d'un cycle;
- d'effectuer la maintenance des cases cochées sur la fiche de maintenance proposée en appliquant une logique de dépannage;
- de présenter et de défendre dans les délais imposés son dossier technique composé de la documentation liée à l'évolution technologique d'un cycle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le degré de cohérente et de pertinence de la méthode préconisée de dépannage,
- le niveau de compréhension des informations contenues sur la fiche de maintenance,
- le niveau du soin et du sérieux apportés à la résolution de la panne,
- l'exhaustivité des informations contenues dans le dossier technique,
- le niveau de l'utilisation adéquate des termes techniques.

Mécanicien de cycles

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.